
Présidence : Pays-Bas**468ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL**

1. Date : Jeudi 25 septembre 2003

Ouverture : 10 heures

Clôture : 12 h 45

2. Présidence : M. J. de Visser

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Situation des médias en Asie centrale* : Représentant pour la liberté des médias (FOM.GAL/10/03), Italie-Union européenne (PC.DEL/1119/03), Ouzbékistan (PC.DEL/1123/03), Présidence, Kazakhstan (PC.DEL/1112/03 Restr.), Kirghizistan
- b) *Amendements à la législation ukrainienne sur la protection des secrets d'Etat* : Ukraine, Représentant pour la liberté des médias
- c) *Situation des minorités en Lettonie et en Estonie* : Fédération de Russie (PC.DEL/1122/03), Italie-Union européenne (les pays candidats à l'adhésion, Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie ainsi que les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1121/03), Canada
- d) *Situation au Turkménistan* : Etats-Unis d'Amérique, Italie-Union européenne (les pays candidats à l'adhésion, Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie ainsi que les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1118/03), Canada, Norvège, Turkménistan, Présidence

- e) *Déclaration sur l'Abkhazie (Géorgie) adoptée au Sommet de Yalta de la Communauté d'Etats indépendants* : Géorgie (PC.DEL/1116/03), Azerbaïdjan (également au nom de la Moldavie et de l'Ukraine) (PC.DEL/1125/03), Turquie, Fédération de Russie, Italie-Union européenne (PC.DEL/1120/03), Présidence
- f) *Accord bilatéral entre la Roumanie et la Hongrie sur la mise en oeuvre de la Loi sur les Hongrois vivant dans les pays voisins* : Roumanie (PC.DEL/1114/03), Hongrie, Présidence

Point 2 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DE S.E. L'AMBASSADEUR GEOFFREY BARRETT, CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE EN SERBIE-MONTENEGRO ET CHEF DE LA DELEGATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE EN SERBIE-MONTENEGRO

Chef de la Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro (PC.FR/25/03 Restr.), Chef de la délégation de la Commission européenne en Serbie-Monténégro (PC.DEL/1110/03), Italie-Union européenne (les pays candidats à l'adhésion, Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie, ainsi que les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1117/03), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/1130/03), Azerbaïdjan (également au nom de la Géorgie, de la Moldavie et de l'Ukraine) (PC.DEL/1124/03), Suisse, Fédération de Russie, Norvège, Canada, Serbie-Monténégro, Présidence

Point 3 de l'ordre du jour : DECISION SUR LE REEXAMEN EN MILIEU D'ANNEE DU BUDGET UNIFIE DE L'OSCE POUR 2003

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 560 (PC.DEC/560) sur le réexamen en milieu d'année du budget unifié de l'OSCE pour 2003 ; le texte de cette Décision est joint en annexe au présent journal.

Turquie (Annexe 1), Albanie (Annexe 2), Turkménistan (Annexe 3)

Point 4 de l'ordre du jour : DECISION SUR LE BUDGET ADDITIONNEL 2003 AUX FINS DE LA PUBLICATION DU MANUEL DE L'OSCE SUR LES MEILLEURES PRATIQUES CONCERNANT LES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 561 (PC.DEC/561) sur le budget additionnel 2003 aux fins de la publication du Manuel de l'OSCE sur les meilleures pratiques concernant les armes légères et de petit calibre ; le texte de cette Décision est joint en annexe au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT
EN EXERCICE**

Annonce de la distribution d'un rapport écrit sur les activités du Président en exercice (CIO.GAL/91/03 Restr.) : Présidence

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport du Secrétaire général* : Secrétaire général
- b) *Réunion régionale des chefs de mission, tenue à Bichkek les 15 et 16 septembre 2003* : Secrétaire général (SEC.GAL/170/03 Restr.)
- c) *Première Réunion de l'OSCE d'experts de police, tenue à Vienne les 18 et 19 septembre 2003* : Secrétaire général
- d) *Atelier OSCE-IFANS/MOFAT (Institut des affaires étrangères et de la sécurité nationale/Ministère des affaires étrangères et du commerce), tenu à Séoul les 22 et 23 septembre 2003* : Secrétaire général
- e) *Séminaire de l'OSCE sur la région méditerranéenne devant avoir lieu à Aqaba (Jordanie), les 20 et 21 octobre 2003* : Secrétaire général
- f) *Activités du Conseiller principal pour les questions de parité des sexes* : Secrétaire général
- g) *Réunion de la Troïka ministérielle OSCE-Union européenne devant se tenir à Bruxelles le 29 septembre 2003* : Secrétaire général

Point 7 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Séminaire sur le renforcement de la sécurité des frontières en Europe du Sud-Est, devant se tenir à Budapest les 13 et 14 octobre 2003* : Hongrie (PC.DEL/1109/03)
- b) *Présence de l'OSCE en Albanie* : Albanie, Présidence
- c) *Examen des affaires courantes au Conseil permanent* : Etats-Unis d'Amérique
- d) *Formation de gardes frontière azéris à l'Académie de police en Pologne* : Azerbaïdjan

4. Prochaine séance :

Vendredi 26 septembre 2003 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/468
25 septembre 2003
Annexe 1

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

468ème séance plénière

PC Journal No 468, point 3 de l'ordre du jour

DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA TURQUIE

Notre délégation a, à plusieurs reprises, souligné qu'il conviendrait de convertir, chaque fois que cela est possible, les postes de personnel détaché auprès du Secrétariat et des institutions de l'OSCE en postes sous contrat.

Dans le même esprit, nous estimons qu'il ne faudrait pas augmenter le nombre actuel des postes de personnel détaché au Secrétariat et dans les institutions, afin de permettre à autant d'Etats participants que possible d'être représentés.

Cela étant dit, notre préférence va clairement à la création de postes sous contrat, le cas échéant.

Toutefois, comme nous n'avons pas voulu retarder la décision sur le réexamen en milieu d'année du budget unifié de l'OSCE pour 2003, et bien que nous maintenons notre position en ce qui concerne la création de nouveaux postes de personnel détaché au Secrétariat et dans les institutions, nous nous sommes ralliés à regret au consensus sur la décision relative au réexamen en milieu d'année du budget unifié de l'OSCE pour 2003.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/468
25 septembre 2003
Annexe 2

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

468ème séance plénière

PC Journal No 468, point 3 de l'ordre du jour

DECLARATION DE LA DELEGATION DE L'ALBANIE

Ma délégation s'est ralliée en pleine confiance au consensus sur la décision relative au réexamen en milieu d'année du budget unifié de l'OSCE pour 2003, qui vient d'être adoptée. A ce sujet, je souhaite faire une brève observation sur ce que le distingué Ambassadeur de Turquie vient juste de dire et qui mérite notre plein appui. La délégation de l'Albanie estime elle aussi qu'il devrait y avoir un juste équilibre entre les postes de personnel détaché et les postes de personnel sous contrat au sein du Secrétariat et des institutions de l'OSCE. Je voudrais donc dire que ma délégation a une nette préférence pour le personnel sous contrat plutôt que pour le personnel détaché, afin d'assurer des normes plus élevées de professionnalisme, de dévouement et d'intégrité du personnel, tout en gardant à l'esprit la répartition géographique des postes qui ne semble pas, à l'heure actuelle, être dûment reflétée au Secrétariat et dans les institutions de l'OSCE.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/468
25 septembre 2003
Annexe 3

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

468ème séance plénière
PC Journal No 468, point 3 de l'ordre du jour

DECLARATION DE LA DELEGATION DU TURKMENISTAN

Monsieur le Président,

Notre délégation souscrit pleinement à la déclaration de la Turquie et demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.